

# 500 TERRITOIRES à ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE ET POUR LE CLIMAT

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la  
**CROISSANCE VERTE** EN ACTION



Limours

TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE  
*Convention particulière d'appui financier*



#VotreEnergie

TERRITOIRE à ÉNERGIE POSITIVE POUR LA  
**CROISSANCE VERTE**  
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Entre

l'État, représenté par Madame Ségolène ROYAL, Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, chargée des Relations internationales sur le climat,

Et

La commune de Limours représentée par son maire, Jean Raymond Hugonet ci-après désignée « le Bénéficiaire »

En présence de la Caisse des dépôts et consignations,

En présence de l'Ademe,

\*\*\*

Vu la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, notamment son article 20-II,

Vu la convention du 31 mars 2015 relative à la création et à la gestion d'une enveloppe spéciale Transition énergétique, par la Caisse des Dépôts dans le cadre du Fonds de financement de la transition énergétique (FFTE) dans sa version modifiée par l'avenant du 11 mars 2016,

Vu la convention de gestion de l'enveloppe spéciale Transition énergétique du 4 mai 2015 dans sa version modifiée par l'avenant du 11 mars 2016,

Vu le courrier du 5 novembre 2014 du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, du président de l'ADEME et du président du Conseil régional d'Ile-de-France

*Il est convenu ce qui suit*

### *Préambule*

Le programme des « territoires à énergie positive pour la croissance verte » lancé à l'automne 2014 par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer vise à territorialiser la politique de transition énergétique et à donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes qui peuvent contribuer notamment à atténuer les effets du changement climatique, encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales et faciliter l'implantation de filières vertes pour créer 100 000 emplois sur trois ans.



Afin d'accompagner l'ensemble des projets créatifs et innovants, un fonds de financement de la transition énergétique, doté de 1,5 milliard d'euros sur trois ans contribuera notamment à financer les territoires lauréats, en complément des autres financements publics existants. Dans ce cadre, le territoire lauréat a présenté un projet qui figure en annexe 1 approuvé par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et bénéficie à ce titre d'un appui financier spécifique pour l'accompagner dans son projet.

### *Article 1 - Objet et durée de la convention*

La présente convention a pour objet de préciser, d'une part, les actions qui seront mises en œuvre par le bénéficiaire ainsi que ses engagements à ce titre et, d'autre part, les modalités d'attribution et de versement de l'appui financier du FFTE. La présente convention entre en vigueur à compter du jour de sa signature. Elle est valable pour les actions ayant connu un démarrage effectif jusqu'au 31 décembre 2018 et prendra fin avec le versement du solde de l'aide et au plus tard trois ans après la date de signature de la présente convention.

La ville de Limours est engagée depuis de nombreuses années dans une démarche liée au développement durable. L'adhésion à l'Agenda 21 du département de l'Essonne depuis 2007, la mise en place au niveau local d'un conseil éco-habitat, la démarche zéro Phyto pour les espaces verts, l'obtention d'une Marianne d'Or du développement durable en novembre 2014, le conventionnement avec l'ATEPS en novembre 2015, sont autant d'éléments qui démontrent sa volonté de prendre en compte le développement durable dans l'ensemble de ses actions.

### *Article 2 - Montant et modalités de versement de l'appui financier*

Le montant de l'appui financier au titre de la présente convention est fixé à 500 000 euros dans la limite d'un plafond maximal de 80 % de chaque dépense subventionnable. Le contenu de la présente convention pourra être modifié par avenant. Notamment, le montant de l'appui du FFTE pourra être augmenté jusqu'à un maximum de 2 000 000€ sur la base de nouvelles actions, et/ou pour inclure de nouveaux bénéficiaires. L'appui financier sera versé par la Caisse des dépôts et consignations sur ordre du Préfet de Région, qui aura vérifié le caractère subventionnable des dépenses présentées, selon les conditions et modalités suivantes :

- une avance de 40 % du montant prévisionnel sera versée au bénéficiaire dès signature de la présente convention et d'une demande de versement présentée par le bénéficiaire au préfet de région (DRIEE) ;
- un deuxième versement de 40 % interviendra lorsque le montant des actions réalisées et facturées dépassera 80 % du montant de l'appui financier, sur présentation des justificatifs des dépenses ;
- le solde sera versé lorsque le montant des actions réalisées et facturées aura atteint ou dépassé 100 % de l'appui financier au titre du programme « Territoires à énergie positive », sur présentation d'un compte rendu d'exécution technique et d'un état récapitulatif des dépenses correspondantes certifié par le comptable public du bénéficiaire.



### Article 3 – Engagements du bénéficiaire

Dans le cadre du projet, le bénéficiaire s'engage à :

- a) mettre en place sur son territoire les actions spécifiques figurant en annexes 1 et 2.
- b) désigner un élu référent qui sera le garant de la démarche du territoire ;
- c) mettre en place une équipe projet animée par un chef de projet à l'échelle du territoire lauréat.
- d) transmettre au Préfet de Région (DRIEE) :

- les justificatifs relatifs aux dépenses subventionnables, acquittées et certifiées par le comptable public ;
- tout document nécessaire aux engagements et versements ;
- le suivi et le bilan des actions mises en œuvre.

Les dépenses subventionnables devront être ventilées selon les postes comptables et certifiées exactes par le comptable public.

- e) participer au réseau d'échange d'expérience proposé par la communauté régionale de travail et à collaborer au dispositif d'évaluation.
- f) apposer le logo «Territoire à énergie positive pour la croissance verte» ci-dessous sur tout document et toute réalisation et panneau de chantier portant sur les actions financées.



### Article 4 – Clause de reversement et de résiliation

Les sommes qui n'auraient pas été utilisées, ou qui auraient été utilisées pour une action autre que celles prévues à l'article 3, seront restituées à la Caisse des dépôts et consignations.

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des Parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre Partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Fait à Paris, le 11 Octobre 2016.



Le Maire de Limours



Jean Raymond Hugonet

La Ministre de l'Environnement,  
de l'Énergie et de la Mer, chargée des Relations  
internationales sur le climat,

  
Segolène ROYAL

En présence de la Caisse des dépôts et  
consignations,



En présence de l'ADEME,

  
**Nadia BOEGLIN**  
Directrice Exécutive adjointe  
Action Territoriale



## Annexe 1

### Projet présenté par le lauréat

La ville de Limours, riche de 6 713 habitants, présente d'indiscutables atouts. Elle se situe en frange des Territoires d'Intérêt Métropolitain du Plateau de Saclay et de la Haute Vallée de Chevreuse. Cette position « charnière » reflète bien la localisation du territoire communal aux confins de deux espaces d'influences et est corroborée par les politiques de la Région, qui associent le Pays de Limours au Plateau de Saclay dans le cadre des réflexions sur un « Pacte pour le développement économique et l'emploi » et la Haute Vallée de Chevreuse dans le cadre des « Parcs Naturels Régionaux ».

Commune la plus importante du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Limours (CCPL), elle entend être la locomotive du territoire dans le domaine du développement durable. La ville de Limours a en effet inscrit depuis le début des années 2000 la question climatique et énergétique au cœur de ses projets, tant en matière d'urbanisme que d'équipements publics, d'habitat, de préservation des ressources et de développement économique.

Forte de son agenda 21, distinguée en 2014 par la Marianne d'Or du développement durable, la ville propose, à travers l'appel à projets TEPCV, sa vision d'un territoire durable à énergie positive reposant, notamment, sur la réhabilitation énergétique de son patrimoine. L'optimisation du bâti, plus sobre et plus performant, garantie du confort des utilisateurs, est au cœur de sa démarche.

#### 1/ L'urbanisme et éco-responsabilité

La ville de Limours s'est dotée en 2004 d'un Plan local d'urbanisme actuellement en révision. Elle va prochainement adopter un Projet d'aménagement et de Développement durable (PADD) actualisé qui fait de l'éco-responsabilité un axe majeur, décliné en cinq objectifs :

- Contenir l'étalement urbain
- Favoriser le développement de la biodiversité et veiller au respect des continuités écologiques
- Agir contre le changement climatique et limiter les émissions de gaz à effet de serre
- Préserver les ressources en eau et limiter les rejets
- Limiter les impacts des risques et nuisances et informer sur leur portée.

#### 2/ Préservation des ressources et des espaces naturels

La ville de Limours est engagée depuis de nombreuses années dans une démarche liée au développement durable. L'adhésion à l'Agenda 21 du département de l'Essonne depuis 2007 a permis la mise en place au niveau local d'un conseil éco-habitat. Cette action figure à l'Agenda 21 du département de l'Essonne, présenté lors d'une cérémonie officielle le 26 novembre 2009, au cours de laquelle cette action a été valorisée dans un atelier de présentation et inscrite à l'Agenda sous la forme d'une fiche action (Objectif stratégique 7, action 8 : Pour une information construction accessible à tous, création d'une cellule d'aide aux habitants de Limours en matière d'habitat durable).



De même ce jour du 26 novembre, une deuxième fiche action a été inscrite à cet agenda, qui a permis d'instaurer un guide des bonnes pratiques éco-citoyennes pour les agents municipaux. (Objectif stratégique 2, action 9 : La mairie montre l'exemple, plan d'intégration du développement durable dans les pratiques des services de la mairie de Limours)

Depuis 2014, la ville s'est engagée dans la démarche zéro Phyto pour les espaces verts, grâce à l'adhésion à Phytocités. Elle met en œuvre un programme de gestion différenciée des espaces verts. Elle a ainsi totalement banni les produits phytosanitaires des espaces verts communaux. L'ensemble du personnel du service espaces verts et entretien a été formé à ces nouvelles procédures.

L'obtention d'une Marianne d'Or du développement durable en novembre 2014 en est le résultat.

Enfin, le conventionnement avec l'ATEPS (Agence Territoriale de l'Energie du Plateau de Saclay) qui apporte aide, conseil et soutien aux collectivités comme aux particuliers en matière d'économie d'énergie, en novembre 2015, est la dernière action en date qui démontre la volonté de la ville de Limours de prendre en compte le développement durable dans l'ensemble de ses actions.

### **3/ Grands projets communaux et question énergétique**

- Un équipement conçu pour une consommation raisonnée

En 2011, la construction de la salle de spectacle « La Scène » a ainsi été conçue autour d'un dispositif de chauffage par puits canadien et l'énergie électrique est complétée par des panneaux photovoltaïques.

- Un projet inter régional : la Véloscénie

La ville de Limours a acquis auprès de l'Etat des parcelles correspondant au tracé de l'ancienne voie ferrée Paris-Chartres par Gallardon intégrées depuis 2012 dans le projet inter régional « Véloscénie Paris-Mont Saint Michel », démarche tant touristique et patrimoniale qu'écologique.

- Un espace de biodiversité ludique et accessible : le Parc des Cendrières

Le terrain des « Cendrières » est une prairie d'environ 22.200 m<sup>2</sup> situé dans une zone d'urbanisation assez dense composée de pavillons et d'un groupe scolaire. Soucieuse de préserver cet espace vert au cœur du quartier, la Commune, lors de l'élaboration de son PLU, a décidé de classer ce terrain en zone N et UE, et ce malgré une pression foncière importante. Aujourd'hui, la municipalité a choisi de valoriser ce site dans un souci de biodiversité et de développement durable et dans une démarche de concertation participative. Le projet d'aménagement de ce parc engagé dès l'été 2015 avec le soutien financier de l'Agence des Espaces Verts d'Ile de France, poursuit les trois objectifs suivants :

- Préserver et intégrer la biodiversité dans les espaces urbains.
- Créer un lieu de rencontre socialement équitable entre les différents usagers contribuant à la vie collective et à la convivialité
- Concevoir des espaces de détente et d'activité sportives qui participent à la vie et à la mise en valeur du quartier et du paysage urbain, notamment pour accompagner la densité bâtie.

L'aménagement du parc des Cendrières est en lien avec l'activité « éco-jardinier », projet partenarial entre les écoles et la ville.



#### - L'étude d'opportunité chaufferie bois

La ville de Limours a fait réaliser en 2014 une étude d'opportunité sur la création d'un réseau de chaleur à bois pour le chauffage urbain. La biomasse est en effet une source d'énergie renouvelable abondante et de proximité. Elle constitue l'énergie la moins chère et la plus stable sur le long terme. Ce projet a permis d'envisager sur un ensemble pertinent un plan global d'aménagement cohérent et structuré afin de renforcer l'attractivité de la commune. C'est le point principal et central du projet de chaufferie biomasse : proposer une énergie différente et innovante dès la construction des différents types d'habitats, d'entreprises et services publics prenant en compte les problématiques d'économie d'énergie et de préservation des ressources. Ce projet s'appuie sur la valorisation des ressources locales ou proches. Les environs de Limours sont en effet des zones forestières qui peuvent fournir à terme les approvisionnements nécessaires. Les conclusions de l'étude dite « projet de chaufferie bois » diligentée par l'ARENE sont encourageantes mais devront être confirmées par une étude en approvisionnement énergétique prévue dans le cadre de l'aménagement intercommunal de la zone artisanale. Le projet actuel repose sur la création d'une chaufferie centrale laquelle nécessite un silo de stockage du combustible. La chaudière préconisée est une chaudière automatique permettant d'admettre un combustible sec. Elle devra proposer un système de contrôle permettant de réguler les vitesses d'alimentation en fonction des besoins énergétiques et de surveiller les paramètres de la chaudière et respecter le Plan de Protection de l'atmosphère d'Ile de France qui limite les rejets de poussières à 60 mg/Nm<sup>3</sup>.

Le projet présente de nombreux avantages :

- Neutre vis-à-vis de l'effet de serre, il permet d'éviter l'émission de 336 tonnes de CO<sub>2</sub> par an, soit l'équivalent de 84 voitures diesel faisant 20 000 km/an, et de valoriser des produits forestiers qui trouvent difficilement des valorisations locales.
- Il assure une prévisibilité du budget de chauffage du fait de la stabilité du coût du combustible. L'investissement consistant dans l'installation d'une chaufferie bois est soutenu par le Conseil régional à hauteur de 30%.

#### **4/Un projet central : la rénovation des bâtiments scolaires**

Les deux groupes scolaires communaux accueillent en moyenne 700 enfants /an. Ils comprennent chacun une école maternelle, une école élémentaire et un restaurant scolaire (salles et office).

L'un, le groupe scolaire Herriot, a été construit en 1962 et agrandi en deux étapes, en 1978 pour la partie élémentaire et en 1990 pour la partie maternelle. L'autre, le groupe scolaire des Cendrières, a été construit en 1974 et agrandi en 1988 pour la partie élémentaire.

Ces bâtiments, relativement anciens, construits avec des normes aujourd'hui obsolètes, sont les lieux les plus utilisés et fréquentés de la ville. Il a paru indispensable de s'engager dans une opération de rénovation, à la fois pour conserver le patrimoine bâti, pour donner un cadre d'éducation aux enfants qui soit agréable et adapté, et enfin pour mettre aux normes, tant pour l'accessibilité que pour la consommation d'énergie, des locaux scolaires. En 2014, un diagnostic énergétique des dits bâtiments a donc été réalisé afin d'évaluer la réalité et adapter le projet aux besoins révélés. Le constat a été édifiant : il fallait prendre en compte les fuites énergétiques avant toutes choses.





La ville s'est entourée de professionnels aptes à la conseiller dans les choix à effectuer pour atteindre un double objectif, avoir des bâtiments préservés mais aussi investir dans des travaux productifs : choisir des solutions techniques qui permettent de faire des économies d'énergie, dans un premier temps à hauteur de 367 167 kW/h par an, soit environ 18% de la consommation totale des bâtiments scolaires. Ces chiffres sont issus de l'audit énergétique mené en novembre 2014. Ils correspondent à un objectif minimum, les architectes étant incités à améliorer ce résultat. Au regard des constatations réalisées à l'issue des travaux, la démarche sera étendue progressivement sur l'ensemble des équipements de la ville.

La consommation actuelle globale des deux groupes scolaires s'élève à 1 474 261 kWh/ef par an. L'économie en chauffage (gaz) principalement visée s'accompagne d'une volonté de gain environnemental de 194 tonnes de CO<sub>2</sub>/an. Un dossier technique a donc été initié, qui a débouché sur un projet de réhabilitation des bâtiments scolaires, en plusieurs tranches et sur plusieurs années. Il faut prendre en compte la difficulté de faire les travaux en milieu occupé et intégrer leur coût dans un budget communal déjà contraint. La signature d'un contrat de territoire avec le Conseil Départemental et un contrat régional territorial permet de démarrer ces travaux.

L'isolation thermique des bâtiments est l'axe central du projet :

- Les façades seront isolées par l'extérieur, avec une finition par enduit projeté ou peinture, selon les préconisations du maître d'œuvre
- Les sous faces de plancher seront traitées par un complexe fibreux et les combles perdus isolés par épandage de flocons
- Les menuiseries endommagées ou non isolantes seront toutes remplacées
- Un soin particulier sera apporté au traitement des ponts thermiques, afin de respecter les exigences de la réglementation thermique en vigueur
- Des tests de performance des bâtiments seront réalisés après travaux.
- Les systèmes de ventilation intérieure seront également traités en double flux.

Le projet présenté porte sur l'ensemble de ces travaux pour le groupe scolaire des Cendrières, et est programmé à partir de 2016 .



## Annexe 2

### Programme d'actions dans le cadre du projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte »



#### *Mode de gouvernance :*

Le mode de gouvernance proposé par la ville de Limours repose sur les comités suivants :

#### *D'un point de vue stratégique*

Un comité de pilotage composé des élus référents de la ville et des partenaires institutionnels et financiers de la ville (Région Ile de de France, Conseil départemental de l'Essonne...) rendra compte de l'avancée des actions et de l'utilisation des fonds. Il décidera des orientations stratégiques

#### *D'un point de vue technique*

Une équipe projet constituée en comité technique qui comprendra l'adjoint au Maire en charge du développement durable, l'adjoint en charge des travaux et le directeur des services techniques. Cette équipe pourra faire appel, ponctuellement, aux compétences de professionnels, en fonction des sujets et des spécificités requises.



### Justification de l'action :

Le financement permettra de donner plus d'ampleur au projet. D'une part, d'un point de vue temporelle : il va pouvoir réellement démarrer en 2016, et d'autre part, d'un point de vue dimensionnement : dans les choix qui devront être faits, la ville pourra prendre en compte des possibilités supplémentaires : traiter toutes les fenêtres du groupe scolaire et non seulement celles qui seraient les moins performantes, réfléchir plus concrètement au système de chauffage (dont le projet était à plus long terme).

N°	Critère	Niveau d'exigence
1	Intégrer dans son environnement le bâtiment, équipement ou espace public de façon optimale	Courante
2	Réduire les consommations d'énergie	Très prioritaire
3	Maîtriser et réduire les consommations d'eau potable	Courante
4	Optimiser la gestion des eaux de pluies en limitant l'imperméabilisation	Courante
5	Réaliser des chantiers durables et solidaires	Prioritaire
6	Favoriser l'emploi de produits, techniques et procédés durables	Prioritaire
7	Systématiser la prise en compte des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle	Prioritaire
8	Assurer un bon confort hygrothermique, visuel, acoustique, olfactif, ergonomique	Très prioritaire
9	Assurer la santé des occupants et des utilisateurs en garantissant une bonne qualité de l'air intérieur	Très prioritaire
10	Permettre une optimisation de la gestion et du tri des déchets pendant la vie des bâtiments et des équipements	Très prioritaire

### Gouvernance :

Ville de Limours

### Calendrier de réalisation :

- Travaux de la phase 1 : 2016
- Travaux de la phase 2 : 2017
- Travaux de la phase 3 : 2018

### Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs / objectifs) :

Consommation en chauffage gaz par le Groupe scolaire des Cendrières



## Action 1

Intitulé de l'action :

### *Réhabilitation énergétique du groupe scolaire des Cendrières*

Axe d'intervention :

1. Réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public.

Nature de l'action :

Travaux : Isolation par l'extérieur et ventilation double-flux

Description de l'action :

#### **- Amélioration de l'enveloppe du bâtiment :**

##### Menuiseries extérieures

Réglage des menuiseries extérieures afin d'assurer une bonne étanchéité de celles-ci, remplacement des joints, remplacement vitrages, remise en peinture, etc.

Remplacement de toutes les menuiseries simples vitrages ou en mauvais état par des menuiseries correspondant aux performances actuelles (structure alu à rupture de ponts thermiques ou PVC, double vitrage à faible émissivité,...)

##### Murs extérieurs

Mise en œuvre d'une isolation des murs périphériques par l'extérieur. Isolation de type PSE 12 cm minimum

Traitement des ponts thermiques, tableaux portes et fenêtres, ...

Réalisation d'un ravalement enduit sur isolation. Anti-graffitis et haute résistance au poinçonnement exigée sur parties basses.

##### Toiture et combles

Renforcement de l'isolation des toitures isolées (avec remplacement de l'isolant actuel le cas échéant).

Isolation des toits terrasse en sous face.

##### Plancher sous-sol

Isolation plancher haut des locaux en sous-sol

Isolation plancher haut du vide sanitaire (option).

#### **- Mise en œuvre d'une ventilation renforcée double flux**





	Avant travaux	Après travaux	Economies
Site	kWh/an	kWh/an	kWh/an
Maternelle et office/ Surface utile 1450 m <sup>2</sup>	603 762	382 155	221 607
Elémentaire / 963 m <sup>2</sup>	210 753	64 193	145 560
Total	814 515	447 348	367 167

Ces chiffres sont issus de l'audit énergétique mené en novembre 2014. Ils correspondent à un objectif minimal, les architectes étant incités à améliorer ce résultat.

D'autre part, un financement complémentaire permettrait à la collectivité d'étudier une mise en œuvre de la réduction des consommations en électricité de ses bâtiments scolaires.

#### Détail des coûts prévisionnels de l'action n°1 – Groupe scolaire des Cendrières

<b>École maternelle Cendrières</b>		<b>Montant HT</b>
<b>Isolation thermique de l'enveloppe</b>	installation de chantier	32 000 €
	isolation thermique par l'extérieur	153 000 €
	isolation des combles perdus	33 000 €
	isolation en sous face de dalle basse	50 000 €
	Révision / changement des menuiseries extérieures	36 800 €
<b>Renouvellement d'air</b>	Ventilation générale double flux du bâtiment	60 000 €
	Dépose/repose faux-plafond pour intervention ventilation	6 000 €
<b>Réfectoire Cendrières</b>		<b>Montant HT</b>
<b>Isolation thermique de l'enveloppe</b>	installation de chantier	32 000 €
	isolation thermique par l'extérieur	100 000 €
	isolation complémentaire en plancher haut	25 000 €
	isolation en sous face de dalle basse RDC	11 000 €
	Révision / changement des menuiseries extérieures	11 000 €
<b>Renouvellement d'air</b>	Ventilation générale double flux du bâtiment	54 000 €
	réfection partielle de faux-plafond pour intervention ventilation	28 000 €



<b>École élémentaire Cendrières</b>		<b>Montant HT</b>
<b>Isolation thermique de l'enveloppe</b>	installation de chantier	32 000 €
	isolation thermique par l'extérieur	165 000 €
	isolation des combles perdus	22 000 €
	isolation en sous face de dalle basse	25 000 €
	Révision / changement des menuiseries extérieures	14 400 €
<b>Renouvellement d'air</b>	ventilation générale double flux du bâtiment	71 000 €
	percement/calfeutrement	7 000 €
<b>TOTAL HT</b>		<b>968 200 €</b>



## Action 2

### Intitulé de l'action :

## *Aménagement du terrain des Cendrières, espace de biodiversité*

### Axe d'intervention :

Préservation de la biodiversité, protection des paysages, et promotion d'un urbanisme durable.

### Nature de l'action :

Les espaces non bâtis jouent un rôle primordial dans le tissu urbain. Ils correspondent notamment à des espaces paysagers qui, par leur localisation et leur aménagement, peuvent avoir des usages variés.

A travers son PLU, la ville de Limours s'est engagée dans un urbanisme durable. Elle entend favoriser des espaces publics de qualité qui puissent jouer pleinement leur rôle. Elle souhaite aujourd'hui aménager un terrain situé dans une zone d'urbanisation assez dense composée de pavillons et du groupe scolaire des Cendrières.

Le projet consiste dans la réalisation d'un espace de biodiversité ludique et accessible dit « Parc des Cendrières » d'une surface approximative de 2.2 hectares. Il poursuit les trois objectifs suivants :

- Préserver et intégrer la biodiversité dans les espaces urbains.
- Créer un lieu de rencontre partagé entre les différents usagers contribuant à la vie collective et à la convivialité.
- Concevoir des espaces de détente et d'activités sportives qui participent à la vie et à la mise en valeur du quartier et du paysage urbain, notamment pour accompagner la densité bâtie.

Ce projet s'inscrit au cœur des grandes orientations du territoire dans la mesure où il entend préserver et améliorer un espace de vie de qualité.

La parcelle constitutive du futur parc est actuellement située en partie en zone N du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 8 juillet 2004. Le Conseil Municipal, par délibération du 18 décembre 2014, a prescrit la révision générale de son Plan Local d'Urbanisme. Par délibération en date du 12 mars 2015, le conseil municipal a réaffirmé de la volonté municipale de maintenir la parcelle U 232 constitutive du plateau des Cendrières, objet du projet d'aménagement paysager, en zone N du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Limours.

Le projet d'aménagement, mis en œuvre sur trois ans, comporte les éléments suivants :

- espaces verts différenciés : arboretum, théâtre de verdure...



- espaces de préservation des insectes (hôtel à insectes....)
- sentes piétonnes accessibles aux personnes à mobilité réduite
- rénovation des équipements existants (terrain de pétanque)
- création d'équipements sportifs (terrain multisports, parcours sportif, jeux pour enfants....).

Ce projet d'aménagement a vu sa première phase réalisée en 2015, avec la mise en œuvre des mouvements de terrains amenant à la création des sentes principales.

**La phase deux est programmée pour l'année 2016.** Elle consistera en :

- la réalisation des sentes secondaires,
- l'agrandissement des terrains de pétanque
- la végétalisation de l'ensemble du parc, par moitié
- l'installation d'agrès sportifs PMR
- la préparation de la dalle pour un terrain multisports.

1/ Opération travaux VRD (Voiries et Réseaux Divers) –

Les travaux de la deuxième tranche de réalisation du Parc des Cendrières consistent dans la réalisation d'allées complémentaires à celles réalisées au cours de la première phase ainsi que la création d'un terrain de pétanque de 315 m<sup>2</sup> :

- fourniture de rondins de bois pour soutènement
- fourniture de concassé calcaire
- fourniture grave ciment
- décapage et mise en dépôt de terre végétale
- opération de terrassement comprenant déblais en pleine masse et dressement des surfaces
- dressement de surfaces comprenant repiquage et épandage au jet de pelle
- compactage du fond de forme.

Le chantier est réalisé en une seule phase sans co-activité. Les interventions suivront les pentes naturelles du site sans évacuation de déblais.

2/ Opération « Espaces verts »

La deuxième tranche d'aménagement du Parc des Cendrières comporte la fourniture d'arbres, arbustes, graminées et vivaces et leur plantation à l'automne 2016 et 2017.





a) fourniture de plantes

Arbres	Arbustes	Vivaces	Graminées
2 robinia pseudoacacia frisia	40 acer tataricum subsp ginnala	30 helianthus salicifolius	10 cortaderia selloana rendatleri
6 Tilia mogolica	50 callicarpa bodinieri profusion	30 gaura lindheimeri rose	10 cortaderia selloana pumilla
7 fraxinus oxycarpa 'raywood'	60 cotinus coggygria golden spirit	30 gaura lindheimeri blanc	10 cortaderia selloana
7 cedrella sinensis flamingo	60 cotinus coggygria 'grace'	20 macleaya cordata coral	30 carex pendula
2 sophora japonica	40 halesia coralina	plume	30 chasmanthium latifolium
2 cladrastris kentukea	60 kolkwitzia amabilis	20 anemone x hybrida 'honorine	30 glyceria maxima variegata
1 fagus sylvatica purpuréa	100 Ionicera tatarica 'hack'red'	jobert'	30 melica ciliata
2 liriodendron tulipifera	100 osmanthus x burkwoodii	30 lavatera rosea	30 miscanthus sinensis floridus
5 quercus acutissima	40 salix exigua		30 miscanthus sinensis
1 ginko biloba (mâle)	40 salix irrorata		sacchariflorus
3 davidia involucrata	60 sambucus nigra 'black lace'		30 molinia arundinacea
1 corylus colurna	60 sorbaria sorbifolia		30 molinia caerulea variegata
2 acer opalus	40 stachyrus praecox		30 panicum virgatum 'heavy
8 nothofagus antarctica	50 viburnum nudum 'pink beauty'		metal'
4 zelkova serrata	50 viburnum carlesii aurora		30 pennisetum alopecuroides
3 cercis canadensis	50 viburnum plicatum 'shasta'		japonicum
5 phyllostachys vivax aureocaulis	50 viburnum sagentii onondaga		
10 pterocarya fraxinifolia	60 prunus padus		
	50 carangana arborescens		
	80 clethra alnifolia paniculata		
	80 physocarpus opulifolius		
	diabolo		
	80 physocarpus opulifolius luteus		
	50 punica granatum pleniflora		
	80 sophora microphylla sun king		
	80 vitex agnus castus		
	50 amelanchier lamarckii		
	50 arbustus unedo		
	40 cercis chinensis		

b) travaux de plantation

Le transport, le déchargement, l'amenée à pied d'œuvre des végétaux seront à la charge de l'entreprise choisie dans le cadre du marché public de travaux. Les plantations s'effectueront du mois d'octobre jusqu'à la fin décembre.

Les trous de plantation seront réalisés manuellement ou mécaniquement sur un sol ressuyé. Au fond des fosses, la terre devra être ameublie par piochage sur une profondeur de 10 cm. Les plants seront placés verticalement et en tenant compte du groupe ou de la rangée dont ils font partie. Les mottes devront être saturées d'eau au moment de la mise en terre.

A la plantation, divers amendement seront incorporés à la terre dans des proportions préconisé par le fabricant. L'intégralité de ces amendements sera fournie par la ville. La terre végétale sera disposée au pied de l'arbre, ménageant une cuvette autour du tronc. Le bois raméale fragmenté (BRF), fourni par la ville, sera déposé sur toute la surface de la cuvette

Les tuteurs en bois seront fournis par le titulaire du marché. Ils seront conformes au label (FSC, PEFC ou équivalent) certifiant que les bois proviennent d'une exploitation durablement gérée et qu'ils correspondent aux directives et normes spécifiques appropriées.

L'entrepreneur devra enlever du chantier le matériel de l'entreprise, les matériaux refusés ou excédentaire, les installations de chantier, y compris les déchets.



### 3/ Parcours sportif de santé en accès libre - modules de fitness en plein air

L'opération consiste dans l'équipement d'une partie des sentes piétonnes en agrès de fitness dont 30% seront impérativement compatibles avec l'activité physique des personnes à mobilité réduite. Ils devront pouvoir être utilisés sans risque par des personnes de tous âges.

#### a) Type de matériels de fitness

Station	Musculation	Cardio	Détente
<p><b>Station d'entraînement croisé</b> Composition : Entre 10 et 15 postes musculaires différents</p> <p>Méthode d'assemblage : boulonnage sur les montants</p> <p>Faut-il prévoir un sol souple ?</p>	<p><b>Agrès permettant</b> de développer et entretenir les membres supérieurs, les épaules et le dos utilisation assise</p> <p><b>Agrès permettant</b> de développer et entretenir les muscles des jambes utilisation assise</p> <p><b>Agrès permettant</b> de travailler les muscles fessiers, adducteurs et les muscles des cuisses Utilisation debout</p> <p><b>Agrès permettant</b> de travailler les abdominaux Utilisation allongée</p>	<p><b>Agrès dit « rameur »</b> permettant de développer l'endurance et de travailler les muscles des épaules, les biceps, les triceps ainsi que les dorsaux Utilisation assise</p> <p><b>Agrès permettant</b> de développer et entretenir les membres supérieurs, les épaules et le dos destiné aux PMR Utilisation assise</p> <p><b>Agrès permettant</b> de développer l'endurance et de travailler les muscles du bassin, les fessiers, les jambes. Utilisation debout</p> <p><b>Agrès permettant</b> de développer l'endurance et de tonifier les membres inférieurs et le bassin. Utilisation debout</p>	<p><b>Agrès de détente</b> permettant de développer et entretenir les muscles du bassin Utilisation debout</p> <p><b>Agrès de détente</b> utilisable en guise d'échauffement ou d'étirement Utilisation debout</p>

#### b) Caractéristiques techniques des matériels de fitness

Les agrès et station seront fabriqués en acier galvanisé à chaud puis traités avec un double thermo-laquage pour une meilleure résistance aux intempéries.



Les agrès pourront être bicolores mais impérativement dans des tons de vert. Ils devront afficher leur mode d'emploi sur la structure même. Ils seront conformes à la Norme Afnor pour les parcours sportifs FD S 52-903 d'octobre 2009.

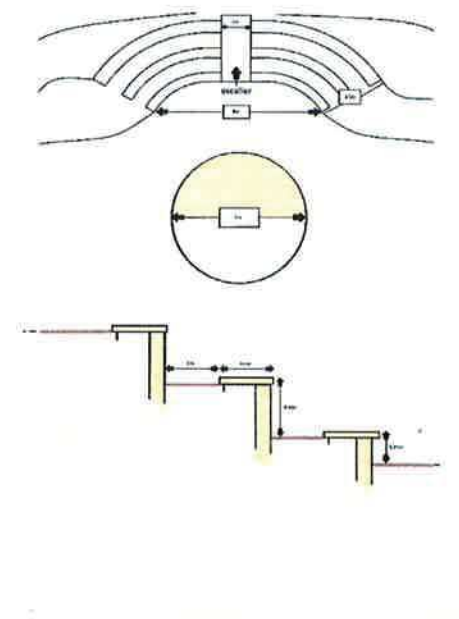
### c) Installation

Le prestataire réalisera l'installation des agrès : massifs, socles de fondations ainsi que pose et réglages nécessaires.

#### **La phase 3 sera réalisée en 2017 et comportera :**

- la réalisation d'un théâtre de verdure
- la finalisation de la végétalisation, deuxième moitié
- l'installation d'un hôtel à insectes
- l'installation d'un terrain multisports.

La structure du théâtre de verdure sera en béton *via* un coffrage bois. La végétalisation interviendra dans un deuxième temps.



#### Justification de l'action :

Être reconnue Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte permet à la commune de mettre en valeur ses actions en faveur d'un développement durable.

La préservation d'un espace vert situé au cœur d'une zone bâtie assez dense a un triple objectif :



- Préserver et intégrer la biodiversité dans les espaces urbains.
- Créer un lieu de rencontre partagé entre les différents usagers contribuant à la vie collective et à la convivialité.
- Concevoir des espaces de détente et d'activités sportives qui participent à la vie et à la mise en valeur du quartier et du paysage urbain, notamment pour accompagner la densité bâtie.

Il se situe dans un ensemble d'actions liées au développement durable, et permet une visibilité accrue de l'investissement de la ville dans ces actions.

### Gouvernance :

Ville de Limours

### Calendrier de réalisation :

Ce projet est conçu pour être finalisé en trois phases, réparties sur trois années.

La première phase s'est déroulée en 2015 et portait essentiellement sur des travaux de VRD, tendant à aménager les accès du terrain pour pouvoir ensuite y installer les divers éléments prévus.

La deuxième phase est programmée en 2016, et verra la réalisation des sentes secondaires, la plantation d'une première partie des végétaux, la mise en place des agrès du parcours sportif.

La dernière phase, en 2017, verra la plantation de la deuxième partie des arbres et arbustes, l'installation du théâtre de verdure, la mise en place de l'hôtel à insectes ainsi que les éléments à caractère sportif complémentaires. La plantation finale d'une prairie fleurie sera faite en conclusion de ce projet.

Le soutien TEPCV portera sur les travaux de la dernière phase en dehors des éléments sportifs.

### Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs / objectifs)

Cet espace de biodiversité est conçu avec un objectif d'une part de développement durable, d'autre part comme un élément à vocation pédagogique. Son implantation au cœur de la zone bâtie et à proximité des écoles en fera un lieu d'échanges et de respect de l'espace. Des actions scolaires, menées en partenariat avec l'éco-jardiner, renforceront la connaissance et l'utilité des espaces verts au cœur des villes.

L'impact en termes d'économie ou de réduction de la pollution est difficile à chiffrer en l'état. La végétalisation de cet espace améliorera la qualité de l'air. Planter des arbres en ville est une solution efficace pour lutter contre la pollution de l'air. La capacité des arbres à absorber le dioxyde de carbone est bien connue et joue un rôle fondamental dans la lutte contre le changement climatique. Mais leur rôle ne s'arrête pas là : ils sont aussi capables d'absorber d'autres composés chimiques aériens. La présence d'arbres en milieu urbain est donc d'une réelle utilité non seulement dans de la lutte contre le changement climatique, mais aussi pour la réduction de la pollution urbaine.





## Budget prévisionnel de l'action 2

<b>OPERATION PARC DES CENDRIERES</b>			
<b>Montant prévisionnel total de l'opération</b>		<b>403 807,70 €</b>	
<b>1/ Année 2015</b>			
<b>TRAVAUX VRD</b>	Fournisseur	€HT	€TTC
	Colas	117 896,60	141 475,92
<b>RE-ENGAZONNEMENT SUITE TRAVAUX VOIRIE</b>	Fournisseur	€HT	€TTC
	Néant - végétation locale sans intervention de la ville		
<b>2/ Années 2016</b>			
<b>FOURNITURE ET PLANTATION DE VEGETAUX</b>			
	Fournisseur	€HT	€TTC
Fourniture d'arbres	Allavoine	7 366,00 €	8 102,60 €
Fourniture d'arbustes	Allavoine	14 139,00 €	15 552,90 €
Fourniture de graminées et de vivaces	Allavoine	2 238,80 €	2 462,68 €
Plantation des végétaux	Vert Limousin	9 260,00 €	11 116,80 €
	<b>Total</b>	<b>33 003,80 €</b>	<b>37 234,98 €</b>
<b>TRAVAUX VRD</b>	Fournisseur : Colas	€HT	€TTC
	Travaux préparatoires	1 650,00	1 980,00
	Allées complémentaires et terrain de boules en stabilisé	62 688,00	75 225,60
	Réalisation du city stade	60 666,10	72 799,32
	Mise en place de drains reliant les noues	6 403,20	7 683,84
	<b>Total</b>	<b>131 407,30</b>	<b>157 688,76</b>
<b>FOURNITURE ET POSE D'AGRES DE SPORT</b>	Fournisseurs	€HT	€TTC
	FreetNess Energy	25 000,00 €	30 000,00 €
<b>3/ Année 2017</b>			
<b>THEATRE DE VERDURE</b>	Fournisseur	€HT	€TTC
	Programmé en 2017	20 000,00 €	24 000,00 €
<b>TERRAIN MULTISPORTS</b>	Fournisseur	€HT	€TTC
	Programmé en 2017	41 500,00 €	49 800,00 €
<b>HOTEL A INSECTES</b>	Fournisseur	€HT	€TTC
	Programmé en 2017	5 000,00 €	6 000,00 €
<b>PLANTATIONS DEUXIEME PHASE</b>	Fournisseur	€HT	€TTC
	Programmé en 2017	30 000,00 €	36 000,00 €

Le soutien TEPCV portera sur les travaux de l'année 2017 en dehors du terrain multisports, soit un budget de 55 000 euros HT.



## Action 3

### Intitulé de l'action :

## *Création d'une circulation douce entre Boullay-les-Troux et Limours*

Axe d'intervention : Diminution des gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports

### Nature de l'action :

Investissements.

Aménagement de l'ancienne voie de chemin de fer entre St Rémy lès Chevreuse et Limours

### Description de l'action :

Depuis plusieurs années, la ville de Limours a souhaité proposer une alternative à la circulation automobile en aménageant l'emprise de l'ancienne voie ferrée de la ligne Paris Chartres en une véloroute. Ce projet partagé est maintenant la « véloscénie » qui relie Paris au Mont St Michel. Sur le territoire de la ville elle permet non seulement d'offrir un lieu de promenade et d'activités sportives (vélo, rollers), mais aussi aux habitants de rejoindre en toute sécurité les villes voisines de Gometz la Ville d'un côté et Bonnelles de l'autre, en un axe « est-ouest ». Cet aménagement a été possible grâce à l'acquisition de l'emprise foncière auprès des services de l'Etat.

Sur le même principe, l'ancienne voie ferrée reliant Saint-Rémy-lès-Chevreuse à Limours en passant par Boullay-les-Troux et Pecqueuse, aujourd'hui abandonnée en tant que chemin de fer, pourrait devenir un axe majeur pour le développement des circulations douces, tant pour la desserte locale que pour la fréquentation touristique,

Au vu de la maîtrise foncière (*privatisations de parcelles sur cet axe sur la commune de Pecqueuse et à l'entrée de Limours*), il est aujourd'hui envisageable d'aménager cet itinéraire dans sa totalité. En effet, en aménageant le tronçon St Rémy – Boullay Gare, l'axe pourrait être prolongé toujours sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée, jusqu'à la commune de Limours. L'itinéraire rejoindrait ensuite le tracé sud de la Véloscénie (*barreau pleinement opérationnel dans l'Essonne*) et permettrait ainsi de rallier le centre de Limours. Pour les utilisateurs pendulaires (habitants de Limours, Les Molières, de Pecqueuse, voire villages environnants), cet aménagement rendrait directement accessible la gare RER de Saint-Rémy-lès-Chevreuse,

Ainsi, la création d'une circulation douce sur cette ancienne voie ferrée comporterait les atouts suivants :

- La connexion entre deux villes importantes du territoire (Limours et Saint-Rémy-lès-Chevreuse), pôles d'activités locales, permettant la desserte des villages de Boullay-les-Troux, Les Molières et Pecqueuse en site propre/partagé, en proposant une alternative satisfaisante à l'utilisation du véhicule pour les habitants de ces communes,



- Une connexion à la gare du RER B
- L'itinéraire St Rémy-lès-Chevreuse - Boullay --Limours permettrait l'interconnexion des deux itinéraires de la Véloscénie (Nord & Sud) qui traversent le territoire (voire carte jointe), Le tracé devient ainsi un véritable barreau de raccordement
- En fonction du revêtement retenu, l'axe pourrait devenir une proposition multimodale cohérente, pour des pratiques de loisirs (*poussettes et rollers compris*), avec un intérêt communautaire important (*rabattement vers la gare RER pour des besoins pendulaires*)
- L'itinéraire St Rémy – Limours permettrait aussi la création d'une offre touristique nouvelle et commercialisable, rayonnant bien au-delà des communes concernées par l'aménagement, grâce à l'interconnexion des deux itinéraires de la Véloscénie qui bouclent sur Rambouillet. Cet aménagement permettrait de proposer une boucle vélo d'une soixantaine de kilomètres depuis la gare RER de Saint-Rémy lès Chevreuse et qui rejoindrait Saint-Arnoult et Rambouillet. De plus, l'itinéraire proposé est agréable : site propre ou partagé traversant des paysages ruraux variés (*coteaux boisés, plaines agricoles et plateaux forestiers*) ; et comporte une valeur patrimoniale intéressante : ancienne voie ferrée Paris/Chartres, ancienne voie Bertin (*aérotrain*), qui a déjà fait l'objet d'un parcours thématique avec l'installation de panneaux d'information, Un support idéal pour proposer des forfaits touristiques avec nuitée(s) en cours de route,
- L'itinéraire St Rémy-lès-Chevreuse - Boullay gare permet aussi de compléter le projet de liaison Chevreuse – Gif – Saclay – Orsay porté par la Communauté Paris-Saclay, créant ainsi un autre circuit reliant les tracés Nord et Sud de la Véloscénie. Le lien direct avec le plateau de Saclay permettrait d'irriguer le territoire avec des excursionnistes à vélo au profil CSP intéressant
- Le tracé compléterait aussi le réseau de chemins de randonnée GR, dont un tronçon du GR 655 est commun à cet axe
- La facilité d'aménagement et d'accessibilité : maîtrise foncière de l'emprise, largeur suffisante, site propre, faible pente, bon état général de la structure d'assise.

L'aménagement de cette liaison douce sur l'ancienne voie de chemin de fer présentera pour le projet de la ville de Limours une longueur de 4,55 km sur une (probable) largeur de 3 m, (tronçon Boullay-Limours) et prévoit les travaux suivants :

- **Travaux forestiers** comprenant : le débroussaillage de l'emprise et/ou des accotements, l'abattage d'arbres avec essouchage présent sur l'emprise et/ou ses accotements, la mise en sécurité de la voie incluant la coupe d'arbres et de branches dangereuses,
- **Travaux de terrassement** comprenant le décapage sur une profondeur restant à définir localement et sur 3 m de large y compris compactage de fond de forme, talutage et mise en dévers ou bien la pose d'un revêtement, la reprise et la création de fossés par endroit,
- **Travaux de mise en œuvre de la liaison douce** comprenant : la fourniture et la mise en œuvre de bordurettes la fourniture et la mise en œuvre d'un géotextile, la fourniture et la mise en œuvre d'un couche de 15 cm de GNT 0/20 compactée et la fourniture et la mise en œuvre d'une grave stabilisée,
- **En cas de préférence pour un revêtement en enrobé mince** (*facilité d'entretien, accessibilité tout public, revêtement non salissant*), les coûts supplémentaires seraient en partie compensés par des travaux de terrassements moindres,
- **D'autres techniques existent** (*malaxage du ballast ou injection d'un liant chaux-ciment*) mais ne seront pas forcément moins coûteuses (*à étudier si souhaité*).



La part revenant à la ville de Limours sur ce projet se situe en sortie de Boullay-les-Troux jusqu'à Limours, et au raccordement avec la véloscénie. (Indiqué en bleu sur le plan joint)

Justification de l'action :

Ce projet s'intègre dans la compréhension globale de Limours en ce qui concerne le développement durable. Il est indispensable dans ce type de démarche d'avoir plusieurs axes de projets afin de couvrir plusieurs champs d'intervention.

La première partie de la réalisation, par la Communauté de Communes du Pays de Limours de la Véloscénie, sur l'ancienne ligne de chemin de fer reliant Paris à Chartres, montre l'intérêt, écologique des liaisons douces, mais également leur intérêt économique tant par le développement des loisirs et du tourisme, que par les facilités de liaison entre les communes grâce à des moyens de locomotion alternatifs faisant gagner du temps et de l'argent.

Le tronçon entre Boullay-les-Troux et Limours, qui est la partie centrale de ce projet, répond aux mêmes objectifs, et sa réalisation est d'autant plus pertinente qu'elle s'appuie sur une expérience réussie. Il est cependant difficile d'en mesurer l'impact sur les émissions de CO<sub>2</sub>, on peut simplement envisager leur diminution.

Gouvernance :

Ville de Limours

Calendrier de réalisation :

Durée du chantier : 18 mois

Début des travaux : 2017

<b>Budget prévisionnel de l'action 3</b>	
Le montant estimé pour la réalisation de cette circulation douce de 4,5 km est de <b>300 000€ HT + étude techniques estimées à 10%</b>	
Nature des dépenses	Montant (HT)
Etudes techniques	30 000 €
Travaux de réalisation – tronçon Boullay-les-Troux – Limours*	300 000 €
<b>Total</b>	<b>330 000 €</b>

\* La liaison permet de relier Saint-Rémy-lès-Chevreuse à Limours en passant par Boullay-les-Troux et Pecqueuse. Cependant, le soutien TEPCV portera uniquement sur le tronçon Boullay-les-Troux – Limours.



<b>PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>Nature des dépenses</b>	<b>Montant en € (HT)</b>	<b>Nature et origine du financement</b>	<b>Montant en € (HT)</b>
Action 1 - Réhabilitation énergétique du groupe scolaire des Cendrières	<b>968 200</b>	Programme TEPCV (46%)	<b>450 000</b>
		Conseil Départemental (18%) - <i>Contrat de Territoire Départemental</i>	<b>173 360</b>
		Conseil Régional (9 %) - <i>Contrat Territorial Régional</i>	<b>86 680</b>
		Ville de Limours (27%)	<b>258 160</b>
Action 2 – Aménagement du terrain des Cendrières, espace de Biodiversité	<b>403 807</b>	Programme TEPCV (45%)	<b>25 000*</b>
		CCPL (contrat de Territoire)	<b>112 135</b>
		AES	<b>39 965</b>
		Ville de Limours	<b>226 707</b>
Action 3- Création d'une circulation douce entre Boullay-les-Troux et Limours	<b>330 000</b>	Programme TEPCV (8%)	<b>25 000</b>
		Ville de Limours	<b>305 000</b>
<b>Total HT</b>	<b>1 702 007</b>	<b>Total HT</b>	<b>1 702 007</b>

\* Le soutien TEPCV portera sur les travaux de l'année 2017 en dehors du terrain multisports, soit un budget de 55 000 euros HT.





Référents en charge du programme d'actions :

<b>L'équipe projet TEPCV</b>		
<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Mail</b>
<b>MAGNETTE Claude</b>	Directrice générale des Services	sg@limours.fr
<b>MICHAUT Éric</b>	Directeur des Services techniques	emichaut@limours.fr

